

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Orti-Bio
Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation Stimulateur des défenses naturelles des plantes
Utilisations déconseillées Aucune information n'est actuellement disponible à ce sujet.

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG
Adresse Stahlermatten 6
6146 Grossdietwil, Suisse
Téléphone +41 (0)62 917 5005
E-mail sales@biocontrol.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) la composition n'est pas dangereuse.
Ne constitue pas une préparation dangereuse au sens des directives 67/548/EWG ou 1999/45/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas connu

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas de substances vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative), resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.
La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic), resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation.

3.2 Préparation

Eau
Ortie fermentée

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales Aucune mesure particulière nécessaire.
Après inhalation Donner de l'air frais. Eloigner la personne de la source de danger. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec les yeux Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche à l'eau et boire de l'eau en grande quantité.
Consulter un médecin en cas de troubles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets, se reporter à la rubrique 11 et à la rubrique 4.1 sur les voies d'absorption. Dans certain cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester après un certain temps/plusieurs heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas connu

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Eau

Moyens d'extinction
inappropriés: Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Aucun connu

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Masque hermétique.
Selon l'étendue de l'incendie vêtement de protection complet.
Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'inhalation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.
Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.
Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur, sciure) et éliminer conformément à la rubrique 13.
Rincer le reste abondamment avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Port de gants recommandé pour éviter l'odeur sur la peau.
Assurer une bonne ventilation de lieux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et l'inhalation. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.
Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de portée des personnes non autorisées. A conserver dans le récipient original bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et bien aéré. Ne pas stocker dans un lieu de passage ou sur des escaliers.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas connu

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres à contrôler

Aucun connu

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs de contrôle technique appropriés

Assurez une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une ventilation par aspiration locale ou par une ventilation par aspiration générale.
Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration en dessous des limites d'exposition professionnelle (LEP), il faut porter une protection respiratoire appropriée.
S'applique uniquement si les limites d'exposition sont indiquées ici.

Mesures de protection individuelle

Les mesures d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Protection des yeux/visage

Si nécessaire, lunettes de protection avec écrans latéraux (EN 166)

Protection de la peau

Si nécessaire, gants de protection en nitrile (EN 374).
Crème de protection des mains recommandée.
Vêtements de travail protecteurs (par exemple, chaussures de sécurité EN ISO 20345, vêtements de travail à manches longues).

Protection respiratoire

Normalement non requis.
Si la valeur limite d'exposition professionnelle MAK est dépassée. Filtre A2 P2 (EN 14387), couleur d'identification brun, blanc.

Risques thermiques

Le cas échéant, elles sont énumérées avec les mesures de protection individuelle (protection des yeux/visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme

Liquide

Couleur

Jaune - brun

Odeur

Forte et caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé

Valeur du pH

5 – 6

Point de fusion

Non déterminé

Point d'ébullition

Non déterminé

Point d'inflammation	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	Non déterminé
Pression de vapeur (20 °C)	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-allumage	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voyez les Rubrique 10.2 à 10.6.
Le produit n'a pas été testé.

10.2 Stabilité chimique

Voyez les Rubrique 10.1 à 10.6.
Sous conditions normales et stockage adapté le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voyez les Rubrique 10.1 à 10.6.
Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Voyez Rubrique 7

10.5 Matières incompatibles

Voyez Rubrique 7

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voyez Rubrique 5.2, 10.1, et 10.5
Pas de décomposition si utilisée selon l'usage prévu.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Equi-Bio:	
Toxicité aiguë	LD50/oral/rats: > 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas de données disponibles
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas de données disponibles
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas de données disponibles
Mutagénicité sur les cellules germinales	Pas de données disponibles
Cancérogénicité	Pas de données disponibles
Toxicité pour la reproduction	Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de données disponibles
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de données disponibles
Symptômes en cas d'ingestion de grandes quantités	Nausées, vomissements, diarrhée

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Orti-Bio

Poissons	Pas de données disponibles
Crustacés	Pas de données disponibles
Algues/plantes aquatiques	Pas de données disponibles
Autres organismes	Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Inconnu

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Inconnu

12.4 Mobilité dans le sol

Inconnu

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas de substances vPvB (vPvB = very persistant, very bioaccumulative), resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic), resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu

12.7 Autres informations

Ne pas verser dans les cours d'eau ou canalisations, le produit peut provoquer l'eutrophisation des eaux.

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Par exemple, installation d'incinération appropriée. Par exemple, déposer dans une décharge appropriée Vider entièrement le récipient. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.
--------------------------------------	--

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire	Pas limité
Transport maritime	Pas limité
Transport aérien	Pas limité

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Voyez Rubrique 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
10. avr. 2024